



République Française
Département d'Eure-et-Loir
Canton d'Anet

Commune de Chérisy

Compte rendu de la séance du 26 Octobre 2021

L'an 2021 et le 26 Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de Chérisy légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy.

Cette réunion s'est tenue à l'Espace Hugo, afin de respecter les consignes de sécurité sanitaire dans le cadre de la COVID 19 (distanciation, port du masque, présence de gel hydroalcoolique).

Présents : M. LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy, M. BOUCHER Christian, Mme MURE RAVAUD Anne Marie, M. LOQUET Bruno-Pierre, Mme DELISLE Florence, M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, M. GARCIA MORA Juan Carlos, M. ROBERT Daniel, M. DESHAYES Ludovic, Mme VAVASSEUR Sophie, Mme POTOT Clarisse, Mme BARROSO Corinne, M. LAIGNIER Frédéric, Mme POULAIN Josée, Mme LEGER Elodie, Mme LOLLIVIER Céline, M. LACOUR Aurélien, M. BORGET Nicolas

Absent(s) : Mme BORNIAMBUC Michèle

Nombre de membres

- En Exercice au Conseil municipal : 19
- Présents : 18
- Votants : 18

Date de la convocation : 20/10/2021

Date d'affichage : 20/10/2021

A été nommé(e) secrétaire : M. BORGET Nicolas

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. URBANISME ET TRAVAUX

1.1 APPROBATION DE LA REVISION DU PLU DE LA COMMUNE - 2021/10/26-010

2. FINANCES

2.1 DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET COMMUNAL 2021 - 2021/10/26-002

2.2 DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE - ASSOCIATION SADP - 2021/10/26-003

3. ADMINISTRATIF

3.1 CONFIRMATION INCORPORATION DES BIENS SANS MAITRES PARCELLES D1072 - D1075 ET ZO22 - 2021/10/26-004

3.2 CONVENTION DE PARTENARIAT BIBLIOTHEQUE/CONSEIL DEPARTEMENTAL AVENANT DE PROLONGATION - 2021/10/26-005

3.3 PARTICIPATION FINANCIERE FSL LOGEMENT - ANNEE 2021 - 2021/10/26-006

3.4 CONVENTION COMMUNE / PARQUET DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHARTRES - PROTOCOLE DE MISE EN OEUVRE DE RAPPEL A L'ORDRE - 2021/10/26-007

3.5 NUMEROTATION DE VOIRIE - RUE DU MOULIN - LES OSMEAUX- 2021/10/26-008

3.6 LOTISSEMENT DE LA PINEDE - PROJET DE REPRISE DE LA VOIRIE - 2021/10/26-011

4. INFORMATIONS ET DIVERS

5. RAPPORTS COMMISSIONS COMMUNALES ET DE L'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX

5.1. COMMISSION SCOLAIRE

5.2. COMMISSION COMMUNICATION

5.3. COMMISSION URBANISME

5.4. COMMISSION FETES ET CEREMONIES

5.5. COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

5.6. COMMISSION CCAS

5.7. COMMISSION TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION DE DREUX

5.8. COMMISSION ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION DE DREUX

6. TOUR DE TAPIS

1. URBANISME ET TRAVAUX

Suite à l'intervention de Mme PELLAT PAGÉ du Bureau d'Etudes BE-AUA, qui a présenté le dossier de reprise de la révision du PLU depuis 2017 aux membres du Conseil municipal, Monsieur le Maire propose d'approuver la révision du PLU de la Commune, afin que celui-ci soit applicable dès le début de l'année 2022.

1.1. **APPROBATION DE LA REVISION DU PLU DE LA COMMUNE**

réf : 2021/10/26-010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1 et L 231-2

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-8, L 153-21, L 153-22, L 153-23

Vu les lois n°2009-967 du 3 août 2009 et n°2010-788 du 12 juillet 2010 dites lois Grenelle de l'environnement

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération en date du 20 décembre 2007

Vu les délibérations D.2014/12/19-12 du 19/12/2014 et D.2015/02/27-06 du 27/02/15 portant sur la prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Vu la délibération D.2018/01/25-05 du 25/01/18 actant le débat en conseil municipal sur les orientations du projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durables

Vu les réunions et échanges avec les personnes publiques associées,

Vu la délibération D.2018/09/21-12 du 21/09/2018 ayant tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLU,

Vu le projet de PLU joint à la présente délibération, et notamment le rapport de présentation, le PADD, les OAP, les documents graphiques, le règlement et les annexes

Vu les avis des personnes publiques associées consultées, joints au dossier d'enquête publique

Vu les avis des 17 et 28 décembre 2018 de la Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels et Forestiers (CDPENAF) du 6 décembre 2018, joint au dossier d'enquête publique

Vu l'absence d'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Région Centre Val de Loire, dans les 2 mois qui lui était imparti, courrier du 18 janvier 2019

Vu la décision de désignation du commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans en date du 31/01/2019

Vu l'arrêté prescrivant l'enquête publique 2019/03/034

Vu l'enquête publique organisée sur le territoire de la commune de Chérisy du 15 avril au 16 mai 2019

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur et son avis favorable

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, après modifications faisant suite à l'enquête publique conformément à l'article L 153-21 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que les modifications apportées au PLU arrêté ont été intégrées dans les documents définitifs du PLU et sont annexées à la présente délibération dans le tableau annexé.

Considérant que les modifications et réponses apportées au projet de Plan Local d'Urbanisme suite aux observations formulées pendant l'enquête publique, et aux avis des Personnes Publiques Associées, annexées au dossier de PLU, ne remettent pas en cause l'économie générale du projet arrêté ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver les modifications mineures apportées au projet de PLU principalement liés à la prise en compte des avis des personnes publiques associées et au résultat de l'enquête publique, lesdits changements étant détaillés dans le tableau ci-annexé ;

D'approuver le PLU modifié par ces modifications, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

De transmettre la délibération et le dossier de PLU à Madame le Préfet d'Eure et Loir,

De préciser que :

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et que mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- De préciser que le PLU sera exécutoire à compter de sa réception par la Préfecture et après accomplissement de l'ensemble des formalités susvisées
- De préciser que le dossier de plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Chérisy aux jours et heures habituels d'ouverture conformément à l'article L 153-22 du code de l'urbanisme ainsi qu'en Préfecture et prochainement en ligne sur le site internet de la commune.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à la mise en application de la délibération.

A la majorité (pour : 17 - contre : 0 - abstentions : 1)

2. FINANCES

2.1 **DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET COMMUNAL 2021**

réf : 2021/10/26-002

Divers ajustements budgétaires sont nécessaires, Monsieur le Maire présente au Conseil la décision modificative n°2 au Budget communal 2021 selon le tableau ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement			
		Augmentation	Diminution
042/6811	Dotations aux amort. Des immo. incorp. et corp.	+ 2 990.00 €	
6288	Autres services extérieurs		- 2 990.00 €
TOTAL GÉNÉRAL		+ 2 990.00 €	- 2 990.00 €
SOLDE		0.00 €	

Recettes de fonctionnement			
		Augmentation	Diminution
042/777	Quote-part des subv. d'invest. Transf au CR	+ 2 990.00 €	
7066-01	Redevances et droits des services à caractère social		- 2 990.00 €
TOTAL GÉNÉRAL		+ 2 990.00 €	- 2 990.00 €
SOLDE		0.00 €	

Le montant du budget communal 2021 en dépenses et recettes de fonctionnement reste à l'équilibre soit 2 500 000.00 €.

Dépenses d'Investissement			
		Augmentation	Diminution
040/ 139158	Autres groupements	+ 2 990.00 €	
10226	Taxe d'aménagement		- 2 990.00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains / DIVERS	+ 30 000.00 €	
21312	Bâtiments scolaires		- 45 000.00 €
2135	Installation agencement aménagement / DIVERS	+ 3 800.00 €	
2151	Réseaux de voirie		- 20 000.00 €
21578	Matériel et outillage de voirie – DIVERS		- 3 000.00 €
2158	Installations matériel outillage technique – DIVERS	+ 12 000.00 €	
2158-02	Installations matériel outillage technique – LAVOIR BROSSET		- 8 000.00 €
2182-01	Matériel de transport / Acquisit° véhicule électrique		- 20 800.00 €
2183	Matériel de bureau informatique	+ 5 000.00 €	
2184	Mobilier		- 5 000.00 €
2313	Constructions DIVERS		- 25 000.00 €
2313-15	Constructions – DIVERS LA CHENAIE	+ 11 000.00 €	
2313-20	Constructions – LA MESANGERE	+ 15 000.00 €	
2313-25	Constructions – VOIRIE CHEMIN DE LA FERME	+ 30 000.00 €	
2315	Installation matériel et outillages techniques	+ 20 000.00 €	
TOTAL GÉNÉRAL		+ 129 790.00 €	- 129 790.00 €
SOLDE		0.00 €	

Recettes d'Investissement			
		Augmentation	Diminution
040 - 28041582	Autres groupements – Bâtiments installations	+ 2 990.00 €	
1323-31	Subvention département / FDI / Rénovation thermique Mairie		- 740.00 €
1347-32	Subvention Etat / DSIL / Rénovation thermique Mairie		- 2 250.00 €
TOTAL GÉNÉRAL		+ 2 990.00 €	- 2 990.00 €
SOLDE		0.00 €	

Le montant du budget communal 2021 en dépenses et en recettes d'investissement reste à l'équilibre soit 1 663 000.00 €.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

2.2 DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

ASSOCIATION SADP

réf : 2021/10/26-003

Monsieur le Maire expose la demande de subvention de l'association SADP (Sauvetage des Animaux Domestique de France), représentée par Mme PIECQ Diana.

Il rappelle que le but de cette association est de protéger, défendre, améliorer le sort de tous les animaux en utilisant tous les moyens mis à sa disposition dans le respect du cadre légal et réglementaire qui lui est applicable et ainsi de sensibiliser et responsabiliser l'opinion publique à cette cause.

Les actions menées sont principalement :

- La stérilisation des chats errants des communes limitrophes de Cherisy,
- Mise à l'adoption quand cela est possible
- Prise en charge des abandons des chiens et chats
- Limiter la prolifération des chats abandonnés et stérilisés, qui est une obligation de la mairie depuis le 01/01/2015 (Art. L211-27 du code rural - Ordonnance n°2020-18 du 07/01/2010 Art. 3)
- ...

Toutes ces actions ont un coût (soins d'urgence, frais de vétérinaire, identification, vaccinations...) élevé : 21 675€ pour l'année 2020, sans prendre en compte l'investissement humain et matériel mis en œuvre par Madame PIECQ Diana.

Il précise que la commune a signé une convention avec la fourrière départementale lors du conseil municipal du 12/07/2021, mais celle-ci ne prend pas en charge les stérilisations et le nombre de chats pouvant être recueillis est limité à une cinquantaine.

Enfin, il affirme qu'il y a de plus en plus d'animaux errants et que cela devient un problème pour la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a attribué une subvention pour l'année 2021 d'un montant de 120€, ce qui est loin de couvrir les sommes engagées par l'association.

Il propose donc de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € (cent euros) afin de participer aux frais engagés par l'association.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité, accorde un complément de subvention à l'association SADP d'un montant de 100 € (cent euros).

A la majorité (pour : 16 - contre : 0 - abstentions : 2)

3. ADMINISTRATIF

3.1 CONFIRMATION INCORPORATION DES BIENS SANS MAITRES PARCELLES D1072 - D1075 ET Z022

réf : 2021/10/26-004

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L 1123-1 et suivants ;

Vu le Code Civil, notamment son article 713 ;

Vu le courrier de la préfecture en date du 05/10/2021 constatant que les parcelles D 1072, D 1075, ZO 22 ;

Considérant que les biens n'ont pas de propriétaires connus, que les contributions foncières s'y rapportant n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans et qu'il ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de la dernière publicité de l'arrêté préfectorale constatant la situation desdits biens.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que les propriétaires de ces parcelles ne se sont pas faits connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3, alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors les parcelles sont présumées sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Ces parcelles peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- d'autoriser l'incorporation des parcelles D 1072, D 1075, ZO 22 dans le domaine privé de la commune,
- d'autoriser le constat de cette incorporation par arrêté du maire,
- d'autoriser le maire à effectuer les démarches administratives nécessaires,
- d'autoriser le maire à signer tous les actes et documents à intervenir

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

3.2 CONVENTION DE PARTENARIAT BIBLIOTHEQUE / CONSEIL DEPARTEMENTAL AVENANT DE PROLONGATION réf : 2021/10/26-005

M. le Maire présente l'avenant de prolongation de la convention de partenariat Département/Commune pour la gestion de la bibliothèque communale, pour l'année 2022.

Après délibération, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant de la convention de partenariat avec le Département d'Eure et Loir pour la gestion d'un service de lecture publique pour l'année 2022.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

3.3 PARTICIPATION FINANCIERE FSL LOGEMENT - ANNEE 2021 réf : 2021/10/26-006

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du Conseil Départemental d'Eure et Loir relatif au Fonds de Solidarité Logement.

Dans ce cadre, une participation de 3 € par logement social est demandée aux collectivités locales disposant de logements sociaux sur leur territoire.

Pour la commune de Cherisy, la participation pour l'année 2021 s'élèverait à 156 € (52 logements X 3 €).

Après délibération, le conseil municipal approuve la participation de la commune au Fonds Solidarité Logement pour un montant de 156 € pour l'année 2021.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

3.4. CONVENTION COMMUNE / PARQUET DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHARTRES - PROTOCOLE DE MISE EN OEUVRE DE RAPPEL A L'ORDRE

réf : 2021/10/26-007

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal, que dans le cadre de la mise en œuvre de la justice de proximité, en partie axée autour du renforcement du lien entre l'autorité judiciaire et les élus, le parquet du tribunal judiciaire de Chartres propose une convention relative au protocole de mise en œuvre de la mesure de rappel à l'ordre, aux Maires, en association avec l'Association des Maires d'Eure et Loir.

Il indique que le rappel à l'ordre s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité dans la commune.

3 domaines sont toutefois exclus : les faits susceptibles d'être qualifiés de crimes ou délits, les plaintes déposées dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie et lorsqu'une enquête judiciaire est en cours.

Il précise qu'avant tout rappel à l'ordre, une consultation devra être effectuée auprès du parquet du tribunal judiciaire de Chartres à l'aide d'un imprimé libellé "Fiche et transmission au parquet".

Après délibération, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le protocole de mise en œuvre de rappel à l'ordre et autorise Monsieur le Maire à le signer.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

3.5. NUMEROTATION DE VOIRIE - RUE DU MOULIN - LES OSMEAUX

réf : 2021/10/26-008

Suite à la division d'un terrain ayant déjà un numéro de voirie, rue du Moulin - Les Osmeaux, en vue de faire 2 lots supplémentaires, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de changer la numérotation des terrains voisins, et propose la numérotation suivante :

- Terrain libre raccordé : 31 Rue du Moulin - Les Osmeaux
 - Terrain libre raccordé : 33 Rue du Moulin - Les Osmeaux

 - le 29Bis Rue du Moulin aux Osmeaux devient le : 35 Rue du Moulin - Les Osmeaux
 - le 31 Rue du Moulin aux Osmeaux devient le : 37 Rue du Moulin - Les Osmeaux
- Les 2 nouveaux terrains auront donc respectivement les numéros 31 et 33 Rue du Moulin - Les Osmeaux

Après délibération, le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité, ces nouvelles numérotations.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

3.6. LOTISSEMENT DE LA PINEDE - PROJET DE REPRISE DE LA VOIRIE

réf : 2021/10/26-011

Monsieur le Maire rappelle que le lotissement de la Pinède au Petit Cherisy est une co propriété constituée de 10 propriétaires qui a été aménagée depuis près de 50 ans.

Ce lotissement est donc privé.

L'association syndicale de lotissement est régie par l'ordonnance n°2004632 relatives aux associations syndicales de propriétaires, le décret 206-504 y portant application. L'association est chargée d'assurer le fonctionnement normal et l'entretien des équipements communs d'un lotissement.

Les équipements communs comprennent principalement la voirie (chaussée et trottoir), les espaces verts et l'éclairage public. Ces équipements sont la propriété de l'association syndicale, indépendamment de la voirie qui peut être ouverte à la circulation publique. Les autres réseaux (téléphone, électricité, adduction d'eau) sont la propriété des concessionnaires.

Toutefois, au fil du temps, la collectivité y avait installé le réseau d'éclairage public (6 lampadaires) sans qu'aucune participation ne soit demandée aux propriétaires (autant au niveau de l'investissement que du fonctionnement).

D'autre part, à l'occasion de la cession du chemin de la vallée au foin par le Département à la commune, ce dernier avait refait entièrement la couche de roulement.

L'association syndicale des copropriétaires de la Pinède ont tenu leur assemblée générale le 27/10/2020. Au cours de celle-ci, divers points ont été évoqués au sujet des réseaux passant sur les terrains situés en indivision.

Les propriétaires ont souhaité, à l'unanimité des présents, de céder à la commune, pour l'euro symbolique, la voirie et l'emprise du réseau électrique (environ 2 mètres de bas-côté). Ils désirent également que la mairie assure les frais de bornage.

Dans le cadre d'une procédure de transfert amiable, le classement de la voirie dans le domaine communal est dispensé d'une enquête publique.

Suite à cet exposé, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal une position de principe (pour ou contre) pour le transfert et le bornage.

Après discussions et échanges de vues, il est apparu que cette demande devait être approfondie. Une demande de devis auprès d'un géomètre va être sollicitée afin d'en évaluer le coût. A cet effet, Monsieur BOUCHER, 1er adjoint, demande donc à surseoir à statuer en attendant d'une nouvelle rencontre avec le Président et les membres de l'association de copropriétaires.

Il est donc décidé de surseoir à statuer.

A la majorité (pour : 16 - contre : 0 - abstentions : 2)

4. INFORMATIONS ET DIVERS

Monsieur le Maire transmet diverses informations aux membres du Conseil :

- Les dotations spécifiques aux communes enregistrent une baisse de 17,5% d'excédent de 2019 (environ 40 000€). Nos demandes de subventions sont à faire avant le 31/12/2021.
- GÉDIA : la redevance pour occupation du domaine public avait déjà été délibérée lors du Conseil municipal du mois de juillet. Nous avons reçu la somme de 8 380€.
- Demandes de subventions de l'Etat sont à prévoir (DETR et DSIL 2022)
- L'incorporation des parcelles D 1072 – D 1075 (anciens propriétaires CDC-SCIC) – ZO 22 (M. GARNIER Maxime) dans le domaine communal avait été délibérée avec l'ancien Conseil mais semble-t-il pas enregistrée au Service du cadastre. L'avis du nouveau Conseil est requis pour finaliser la procédure. Adoptée à l'unanimité.
- Travaux de réfection des Trottoirs de la Chênaie :
 - Des administrés se plaignent des nuisances de jeunes vers le cimetière et de problèmes de voisinage. Un devis pour une clôture a été demandé, celui-ci est estimé entre 7000 et 8000 euros. Le Conseil trouve plus judicieux de réparer la clôture, en fermant le jardin de Mme HUSSARD afin de régler le problème d'intrusion dans le petit bois.
 - Les trottoirs en pavé seront retirés car posés sans permission.
- Travaux d'aménagement du Chemin de la Ferme :
 - Nous rencontrons beaucoup de problèmes avec Foncier -Experts. L'entreprise EUROVIA avait omis de faire des contrôles pour les hydrocarbures. Nous avons envisagé de casser le marché des travaux, car cela fait une plus-value importante. Après négociations, les travaux ont commencé le lundi 25/10/2021.
 - M. MOREAU-PAGANELLI demande la réparation d'un gros trou sur la chaussée, dû aux camions des Moulins des Osmeaux qui se garent sur les trottoirs.
- Suite à la demande d'un administré de déplacer le poste de transformation situé sur le hameau de Raville, la commune a envoyé au SIE ELY un courrier pour solliciter une aide financière, pensant que le syndicat avait des fonds dédiés à ce genre de travaux. Or, il s'avère que le règlement technique du syndicat ne prévoit pas ce genre de projet. Il est donc suggéré au

propriétaire de faire chiffrer ces travaux auprès de la SICAE-ELY, alors la décision du SIE ELY sera éventuellement réétudiée.

- Le SIE ELY a pris l'initiative de lancer sur son territoire un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE). Ce dernier a pour but de diagnostiquer le territoire, envisager les enjeux futurs et coordonner les déploiements de points de charge. Cette étude a été confiée au cabinet Mobilize Power Solution. Le SIE ELY n'est qu'au stade de l'étude car ils ne connaissent le coût de l'installation et entretien d'une borne. Il est donc demandé aux communes si elles sont intéressées et si elles savent où en installer.

Il est demandé s'il y a la possibilité d'en installer sur un domaine privé : par exemple à l'Intermarché. La commune pourrait être intéressée par 3 bornes, à installer près d'un transformateur.

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu le Crédit Agricole, pour en 1^{er} lieu la fuite du toit. La réparation est programmée dans la semaine du 25/10 au 29/10/2021. Puis pour le projet d'agrandissement de leurs locaux ou d'achat du bâtiment d'environ 200m², car ils ont l'intention de rester sur la commune.
- DEVIS :
 - VIA ROUTE : Tracés (circuit routier, marelle, damier, escargot) pour l'école maternelle. 2 options : Peinture routière (6 100€ HT) ou Résine (11 615€ HT). Trop onéreux. Les parents d'élèves se sont proposés pour effectuer ces marquages. Proposition à étudier.
 - MAMIAS : Depuis quelques temps, l'horloge de notre église ne fonctionne plus. Après visite du technicien il est constaté que le mécanisme pilotant le cadran est hors service ainsi que la chaîne de traction de la cloche n°2. Le devis pour ces réparations s'élève à 788,40€ TTC. Le devis est accepté.
 - PLOMBERIE CHAUFFAGE MD : Lors de la remise en route du chauffage de la mairie, la chaudière a eu quelques faiblesses qu'il a fallu réparer. Monsieur MAHARAUX nous a conseillé de changer de chaudière car il ne peut plus avoir certaines pièces. Son devis pour une nouvelle chaudière gaz s'élève à 8 229,14€ TTC. Le devis est accepté.
Michel LETHUILLIER informe qu'il demandera un ramonage de toutes les cheminées de la mairie.
 - FONCIER-EXPERTS : Il a été demandé à Foncier-Experts de chiffrer des travaux de maçonnerie sur 3 sites communaux (Entrée Mairie – Mur de séparation au 25 rue Charles de Gaulle – Mur de séparation sur parcelle d 1506). Ces devis sont beaucoup trop élevés. Nous verrons à demander des devis par nous-même.
 - SFA Espaces Verts : Pour information, un contrat annuel d'entretien des espaces verts de la rue Charles de Gaulle et rue des Camélias s'élève à 15 000€ TTC. Solution non retenue pour le moment.
Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas d'embauche supplémentaire aux espaces verts.

5. RAPPORTS COMMISSIONS COMMUNALES ET DE L'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX

5.1. COMMISSION SCOLAIRE

Christian BOUCHER informe que les 2 conseils d'école ont eu lieu la semaine passée et qu'il n'a pas reçu les comptes-rendus à ce jour.

L'école primaire demande le rééquipement du terrain de sport (buts et paniers de basket) utilisable, uniquement, lors du temps scolaire.

L'école maternelle demande la réfection des jeux sur sol.

Concernant le projet « Sport » reçu de la part de Foncier-Experts, celui-ci est à étudier car très élevé. Le projet pourrait être également porté par le SMICA, mais le point négatif serait que toutes les communes extérieures pourraient utiliser les équipements, avec tous les inconvénients que cela peut apporter. Il pense qu'il est important de garder la maîtrise du projet, mais en essayant d'avoir un maximum de subventions. Le dossier sera soumis à Monsieur le Sous-Préfet. La prochaine commission scolaire est fixée le Mercredi 3 novembre.

5.2. COMMISSION COMMUNICATION

Nicolas BORGET communique les sujets abordés lors de la commission du 5 octobre :

- La lettre municipale n°201 : les articles à mettre en avant
- Le site internet : Les dessins sont validés. L'intégration du contenu est presque terminée.
- Bulletin municipal 2022 : Penser à valider le tarif des publicités lors du prochain conseil.
- Prochaine commission : Mercredi 10 novembre

5.3 COMMISSION URBANISME

Bruno LOQUET communique les sujets abordés lors de la commission :

- Balades pédestres : 3 sont balisées sur les 5. Lors du balisage de ces balades, un patrimoine à valoriser a été découvert. Des pompes à eaux manuelles ou à roues, anciens matériels de pompiers, un corbillard... Un appel sera lancé à la population, par le biais de la lettre municipale, pour une opération nettoyage du matériel et travaux de restauration à envisager. Voir ensuite à mettre ce patrimoine en valeur, en réhabilitant éventuellement, la grange en l'aménageant sous forme de musée ?
- 6 bancs publics sont à installer, et à fixer au sol, dans la commune. Les lieux proposés sont : Cimetière, Terrain de boules de la Chênaie, devant la Mairie, Boucherie, intersection de la rue Victor Hugo et rue de Germainville et à l'entrée de la rue Albert Lethuillier.
Observation : l'installation des bancs risque d'amener des nuisances, mais nous devons essayer.
- Entretien des chemins communaux : Ces derniers devraient être entretenus au moins deux fois par an. Des prestataires seront consultés pour obtenir des devis de contrat d'entretien annuel.
- Cimetière : Une procédure de relevage est en cours dans le respect de la législation. Environ 82 tombes sont à relever (Coût par tombe : 1 000€). Cette procédure est indispensable car nous n'avons plus beaucoup d'emplacements disponibles, et une extension de celui-ci dans le terrain boisé derrière notre cimetière actuel aurait un coût très élevé.
Concernant les allées pour permettre aux PMR de mieux circuler, des devis vont être demandé.

5.4 COMMISSION FETES ET CEREMONIES

Anne-Marie MURE-RAVAUD fait le point sur les prochaines actions de la commission « Fêtes et Cérémonies » :

- 11 Novembre : 100 ans du monument
- Exposition de Peinture, hommage à Robert LAMBERT, le week-end du 20 et 21 novembre. Une réunion sera programmée mi-novembre pour l'organisation. Il faut recontacter la famille LAMBERT afin d'obtenir leurs coordonnées.
- Téléthon : Une tournée chez les commerçants va être organisée pour récupérer des lots. Ils ont trouvé un fournisseur d'hélium pour le gonflage des ballons, situé à Châteauneuf en Thymerais. Plusieurs activités sont prévues.

Pour information, les affiches du Festival Manga sont à la vente aux enchères.

5.5 COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

Florence DELISLE rappelle les derniers ateliers passés et leur côté de popularité :

- Atelier Cuisine du 2/10 était complet
- Atelier Floral du 16/10 a été fortement apprécié
- Troc plantes du 17/10 a remporté un énorme succès
- Atelier Couture, toutes les 2 semaines- 1^{ère} et 3^{ème} semaine de chaque mois (lundi après-midi et jeudi soir) se passe dans une très bonne ambiance

Les prochains ateliers (Les savants fous du 14/11 et le scrapbooking du 27/11) sont déjà complets.

5.6 COMMISSION CCAS

Sophie VAVASSEUR informe que le CCAS a accordé une subvention de 250€ à l'Épicerie Solidaire de Bû. Le CCAS reçu 2 dossiers de demande d'aide financière. Une famille des 2 familles a été reçue par l'Épicerie Solidaire de Bû. La 2^{ème} famille demande particulièrement une aide financière. Nous devons recevoir un dossier de la part de l'assistante sociale afin d'étudier une aide éventuellement par le CCAS de la commune.

5.7 COMMISSION TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION DE DREUX

Anne-Marie MURE-RAVAUD informe le conseil des divers problèmes concernant les bus scolaires sur la commune depuis la rentrée scolaire de septembre. Elle demande les arrêts prévus pour les bus de la ligne 8. La réponse est qu'ils doivent passer sur Rue de la Croix Pèlerins, or ils passaient rue des Rougemonts. Des panneaux ont été posés aux arrêts, mais elle a reçu un mail lui indiquant qu'ils passeraient, désormais, rue de la Croix Pèlerins. La rue des Rougemonts n'est pas desservie. Les enfants ne savent pas où attendre le bus. Elle a donc renvoyé un courrier en demandant de remettre l'arrêt rue des Rougemonts. L'agglomération a mis en demeure Keolis.

5.8 COMMISSION ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION DE DREUX

Daniel ROBERT informe que la réunion du 5 octobre était pour préparer le contrôle de bon fonctionnement d'assainissement non collectif qui a lieu tous les 6 ans, contrôle pour mesurer les risques de pollution de rejet dans le milieu naturel.

6. TOUR DE TAPIS

Christian BOUCHER informe qu'il y a un projet Arthur : enfant de Chérisy, espoir de joueur de tennis. La famille souhaite nous rencontrer afin de voir si une aide de la commune est envisageable. Il précise que la famille n'habite pas la commune, l'enfant a fréquenté l'école en dérogation. Les membres du Conseil ne connaissent pas cet élève. Christian BOUCHER sait seulement qu'en effet cet enfant jouait au tennis. Il suggère de se renseigner plus précisément.

Frédéric LAIGNIER informe la présence de 2 jeunes lors de la dernière réunion du Conseil municipal des jeunes (CMJ), 2 autres se sont excusés. Les sujets évoqués ont été les suivants :

- Les jeunes réfléchissent à un logo CMJ avec l'obligation de faire apparaître le sigle CMJ et le nom de la commune.
- Ils vont mettre en place une demi-journée de nettoyage des déchets dans le village.
- La création d'un circuit vélos à bosses « Pump Track », derrière le squash afin d'être protégé des regards. Les dimensions utiles pour ce circuit sont de 50 mètres x 50 mètres. Un déplacement à Marchezais est prévu car la commune a réalisé un terrain de ce type. Un croquis sera proposé par Maël.
- Emma a prévu de mettre en place une activité+ qui sera proposée aux jeunes de Chérisy.

Séance levée à: 0:10